

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 31 MARS 2015**

Secrétaire de séance : Jean-Paul Ducreux

- **Vote du compte administratif 2014 du budget principal et de l'assainissement :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 du budget principal et de l'assainissement.

Pour le budget principal, on observe un excédent annuel de fonctionnement de 108 281,37 € et un déficit annuel d'investissement de 12 698,39 €.

Pour l'assainissement, on note un excédent annuel de fonctionnement de 3 249 ,39 € et un excédent annuel d'investissement de 2 736,13 €.

Après reprise des soldes antérieurs, le budget principal présente les résultats propres cumulés suivants : 512 980,49 € pour le fonctionnement et 31 917,50 € pour l'investissement. Pour le budget assainissement, les résultats propres cumulés sont les suivants : 22 344,22 € pour le fonctionnement et 10 666,66 € pour l'investissement.

Après discussion et réponse aux différentes questions, Monsieur le Maire se retire de la salle pour faire procéder au vote. Le compte administratif du budget général est approuvé à l'unanimité (12 voix), ainsi que celui de l'assainissement.

- **Vote du compte de gestion 2014 du budget principal et de l'assainissement :**

Monsieur le Maire nous demande d'approuver le compte de gestion présenté par Mr Le Naour, receveur principal, qui est en tout point identique au compte administratif présenté précédemment. Ce compte de gestion est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération : tarifs 2015 des redevances pour l'assainissement collectif :**

Daniel Vermare, adjoint délégué à l'assainissement, nous rappelle les montants pour l'année 2014 qui était de 19,69 € pour la part fixe et 0,63 € le m3 pour la part variable correspondant à la consommation d'eau rejetée sur le réseau. Il nous fait part, également des tarifs pratiqués sur les différentes communes voisines.

Considérant tous ces éléments et, les différents travaux à réaliser, dont le curage de la lagune, en 2015, une proposition est faite de porter la part fixe à 20 € et la part variable à 0,66 € le m3.

Pour les personnes ayant un puits : la part fixe est identique et la part variable (0,66 / m3) est calculée sur un équivalent de 30 m3 par personne.

Le Conseil adopte à la majorité les nouveaux tarifs proposés (12 voix pour et 1 abstention).

- **Délibération affectation des résultats 2014 des budgets :**

La délibération est reportée au prochain Conseil.

- **Vote des 3 taxes pour 2015 :**

Taxe d'habitation 2014	Taxe foncier bâti 2014	Taxe foncier non bâti 2014
16,82%	18,51%	44,14%

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux pour l'année 2015. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil.

- **Délibération : Subvention Familles Réunies (fête de la Musique) :**

Le Conseil Municipal attendant plus d'informations sur le budget de la manifestation, la délibération est reportée au prochain Conseil.

- **Délibération : prolongation de la convention voiries communautaires :**

Une convention avait été signée jusqu'en mai 2013 pour les voiries d'intérêt communautaire.

Dans l'attente d'un nouveau schéma de classement des voiries d'intérêt (en cours d'élaboration), la Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais demande de faire un avenant afin de prolonger le service jusqu'au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, cette prolongation de la convention est adoptée à l'unanimité.

- **Désignation de 2 délégués suppléants au SIVOS et au SYDER :**

Suite à la démission de Marcel Notin, il est nécessaire de désigner 2 nouveaux délégués suppléants au SIVOS (Géraldine Obriot) et au SYDER (Michel Rampon).

- **Nomination d'un référent pour la commission intercommunale d'accessibilité :**

Alain Chaussende était le précédent référent municipal. Il accepte de continuer de représenter la commune dans cette instance communautaire, composée d'élus et de personnes de la société civile. Le Conseil Municipal approuve cette décision, à l'unanimité.

- **Offre départementale d'ingénierie publique : convention :**

Suite à l'arrêt des missions de l'Etat (via la D.D.T), le Conseil Départemental (ex.Conseil Général) propose un service de conseil en voirie, aménagements divers, etc.

Suivant les domaines et niveaux d'intervention, cette prestation de conseil peut être gratuite ou soumise à participation, notamment pour les études de marché public.

Le Conseil Municipal donne son accord et délégation au Maire pour signer cette convention.

- **Questions diverses :**

- o **Embauche agent technique :** Monsieur le Maire nous informe de l'embauche d'un nouvel agent technique, en la personne de Nicolas Vermare, qui prendra son poste à partir du 13 avril. Depuis le départ de Benoit Boisson, et pour assurer la transition, il est fait appel à Jean-Christophe Sève, auto-entrepreneur, pour réaliser différents travaux, sur les bâtiments ou espaces verts (à raison de 3 jours maximum par semaine).
- o **Démission du Conseil Municipal :** Monsieur le Maire nous donne lecture de la lettre de démission de Marcel Notin, conseiller municipal.